
Protection des sols en Australie: intégrer la pérennité locale en politique, en pratique et sur place

Valerie Brown

En dépit de quelques initiatives non négligeables pour maintenir la fertilité des sols depuis l'arrivée des Européens, la protection des sols est un phénomène récent et unique en Australie. Dans les années 1980, la dégradation des ressources naturelles australiennes atteignit un point critique. En 1989, le Premier ministre de l'époque, M. Bob Hawke, annonçait le financement d'une Décennie de protection des sols (*Decade of Landcare*). Dès 1995, plus du tiers de tous les ménages agricoles australiens travaillaient volontairement dans plus de 2200 groupes de protection des sols. Il existe aussi des groupes urbains de protection des sols dans la plupart des 14 grandes villes du pays. Environ un millier de personnes employées au niveau national soutiennent ces groupes.

Les travaux de protection des sols sont désormais répartis dans l'ensemble du continent et bénéficient du soutien de la majorité de la population australienne. La protection des sols unit la ville et la campagne, la conservation et le développement, la propriété foncière locale et la politique foncière nationale. Elle constitue une tribune où des groupes qui ont souvent de fortes différences d'opinion peuvent se réunir pour régler un problème commun et capital: la productivité future de la terre.

Le Programme national de protection des sols est administré par le Département des industries primaires et de l'énergie. Après sept ans de financement sur les dix années prévues, le programme commence à montrer le côté spectaculaire et la véritable ampleur du problème. Les Etats réorganisent leurs services de vulgarisation en milieu rural pour prendre en compte les initiatives de protection des sols. Les municipalités locales chargent des groupes de protection des sols d'effectuer des travaux d'aménagement des sols au niveau local. Les universités et autres instituts d'enseignement proposent des programmes de formation à la protection des sols. La protection des sols fait désormais partie du tissu du gouvernement du pays.

Encadré 1 Définitions de travail de la protection des sols

Communauté de la protection des sols: membres du réseau informel de groupes communautaires de protection des sols.

Services de soutien à la protection des sols: le système officiel d'agences et de services gouvernementaux ou non gouvernementaux de soutien à la protection des sols.

Conseillers à la protection des sols: sur la grande diversité de sujets spécialisés contribuant à une meilleure compréhension des méthodes de gestion durable des sols.

Méthodes de gestion durable des sols: les méthodes propices à la capacité à long terme des ressources naturelles de se renouveler elles-mêmes dans le cycle de l'eau, de l'air et du sol.

Protection des sols: toutes les politiques, stratégies ou méthodes favorables à la gestion durable des sols.

Praticiens de la protection des sols: les gestionnaires fonciers qui appliquent des méthodes de gestion durable des sols.

Participants à la protection des sols: tous ceux qui oeuvrent en faveur d'une utilisation durable des terres qu'ils pratiquent la protection des sols ou pas.

Les résultats des programmes de protection des sols sont tangibles: les fermiers pénètrent sur les terres d'autres fermiers et inversement, ce qui était autrefois socialement impensable. Les municipalités urbaines collaborent avec les municipalités rurales et apprennent les unes des autres. Les économistes, les apiculteurs et les forestiers ont chacun un intérêt pour les fleurs du gommier (*Eucalyptus papuana*), un intérêt différent qu'aucun n'avait auparavant. Les agricultrices ont découvert que, pour la première fois, elles ont le droit à la parole dans les réunions agricoles locales.

Pourtant, le succès même de la protection des sols soumet les participants à des tensions et des pressions. Aux dires des groupes locaux de protection des sols, on les laisse faire tout le travail pour le compte de l'ensemble du pays. Les groupes s'organisent en réseaux régionaux et exigent plus de soutien de la part du gouvernement à tous les niveaux (local, régional et fédéral). Les conseillers spécialisés ne peuvent se mettre d'accord sur ce que signifie la gestion durable des sols dans leurs différents domaines. Les agences gouvernementales commencent

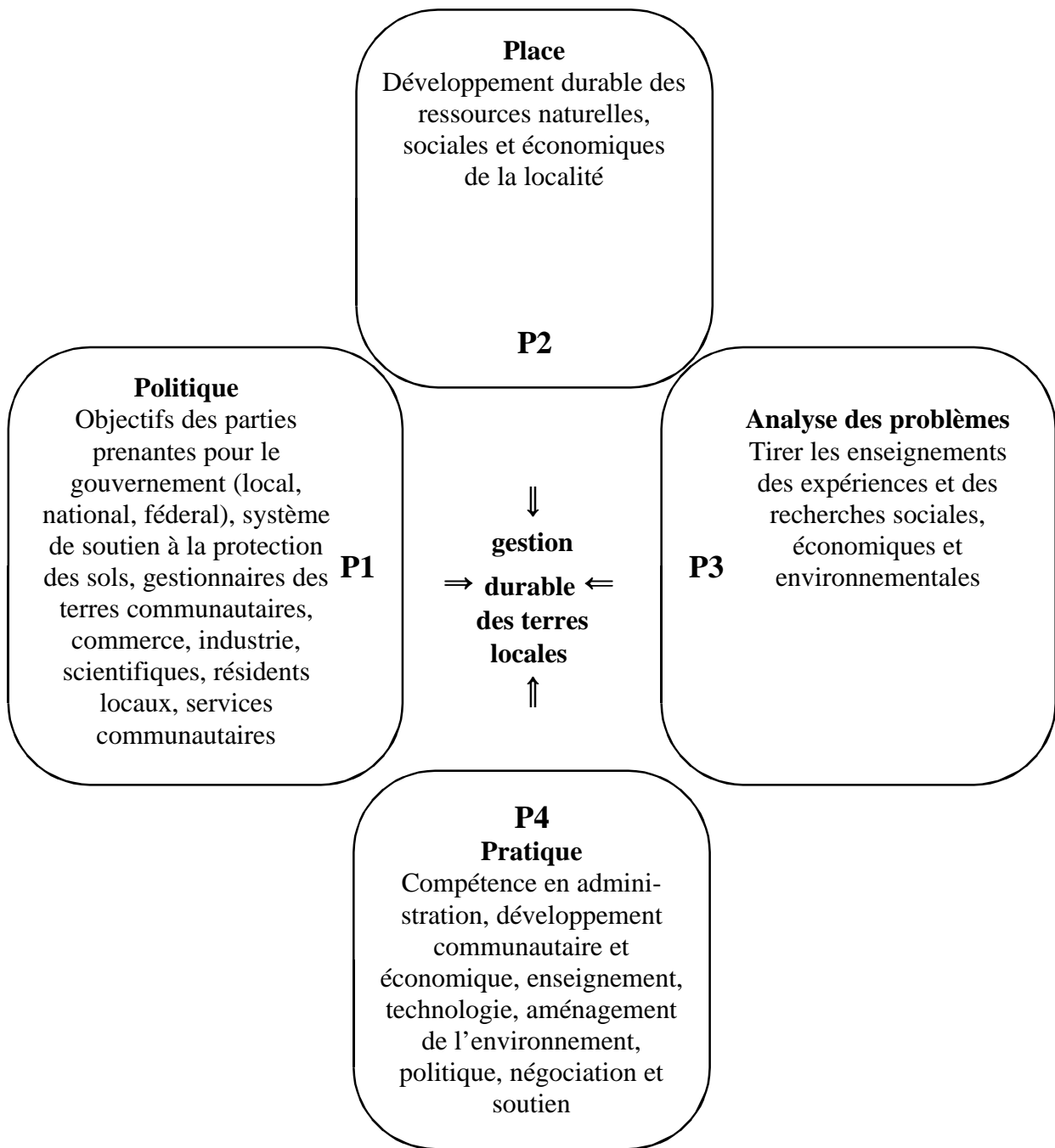
maintenant à se demander si elles en ont pour leur argent.

Afin de commencer à traiter ces problèmes, l'auteur a entrepris une étude pour examiner les mécanismes capables d'améliorer la communication entre les différents groupes engagés dans la protection des sols. Dès le début et en dépit de certains problèmes, les participants à la protection des sols ont clairement fait apparaître que la protection des sols était une question 'd'actions locales pour rénover la terre'. Beaucoup y voyait là une éthique, une manière de vivre sur Terre et un moyen pratique de développer des méthodes plus efficaces de gestion des sols.

Une grande partie de ceux qui étaient engagés dans le mouvement de protection des sols ne considéraient pas que c'était seulement une question de planter des arbres, mais de changer la manière de faire les choses. Ce changement nécessaire était perçu par près de la moitié des personnes interrogées comme surtout un changement d'orientation de l'aménagement du territoire, un mouvement social en direction de la responsabilité de la communauté locale à l'égard de l'avenir d'une région précise. Ces deux conceptions étaient jugées complémentaires et non pas opposées l'une à l'autre.

Pour parvenir aux objectifs fixés, il fallait des systèmes de communication efficaces et interactifs depuis l'échelon national jusqu'aux groupes communautaires procédant aux changements. La communication dans un système bien construit de prise de décision pour la protection des sols passe toujours par une suite de quatre activités interdépendantes: développer les politiques et les stratégies; acquérir les connaissances nécessaires à leur mise en oeuvre dans des endroits particuliers; analyser les problèmes potentiels; et appliquer des solutions pratiques (voir figure 1). Le système de modification de l'utilisation des terres commence par le développement d'une politique d'utilisation durable des terres (P1, figure 1). Les politiques sont nationales, régionales et locales et ne sont en aucun cas réservées au gouvernement. Les agences non gouvernementales telles que Greening Australia Limited et Australian Conservation Foundation (Fondation australienne pour la conservation) participent également à la définition des orientations. Les politiques seront appliquées en fonction des conditions rencontrées dans un endroit donné (P2). L'analyse des problèmes posés par ces conditions dégagera des solutions possibles (P3). L'action consistera généralement à changer les méthodes employées (P4). Les nouvelles méthodes formeront à leur tour les nouvelles politiques.

Figure 1: Détails du système décisionnaire de protection des sols



Par exemple, les membres d'un groupe de protection des sols peuvent décider de lutter contre l'élévation de la salinité dans leur vallée. Pour ce faire, ils ont besoin d'informations sur les règlements fédéraux, nationaux et locaux et les conseils que peuvent donner les organisations agricoles et les consultants en conservation au sujet de la salinité (P1). A partir de ces informations, ils pourront identifier au mieux les conditions locales engendrant cette salinité et les solutions offertes sur place (P2). Cette connaissance des politiques en vigueur et des conditions sur place leur permettra de diagnostiquer la situation locale et d'identifier des solutions et des priorités d'action spécifiques au sein d'un cadre de travail propice au développement durable à l'échelon local (P3). Les mesures prises ensuite peuvent porter sur des changements de pratiques agricoles, de réglementation municipale ou de politique nationale fiscale ou concerner l'enseignement et la recherche (P4). Les résultats de ces modifications des méthodes employées conduisent finalement à une nouvelle compréhension de la situation et à de nouvelles politiques (P1). Les principaux éléments de cette approche sont indiqués à l'encadré 2.

Partir de rien pour arriver à plus de 2200 groupes travaillant à la gestion durable des sols, la communauté oeuvrant à la protection des sols a créé une organisation complexe mais informelle dont le succès dépend de la poursuite de ses travaux en conjonction avec les principaux canaux administratifs en place tout en restant, dans une large mesure, à l'extérieur. Pourtant, jusqu'à présent, il n'y a pratiquement pas de système cohérent de canaux de communication conçus pour soutenir la mise en réseau et la collaboration qui sont au coeur des activités de la communauté engagée dans la protection des sols. Tous les canaux fédéraux, nationaux et locaux de communication pour la protection des sols rendent compte au gouvernement ou aux organismes de parrainage non gouvernementaux plutôt qu'à la communauté travaillant à la protection des sols.

Cette absence de système de communication au service de la communauté de la protection des sols gêne l'efficacité des services de soutien à la protection des sols et la capacité des organismes décisionnaires d'identifier et de réaliser les priorités de la communauté de la protection des sols. Cette absence handicape aussi considérablement la capacité de cette communauté et des services de soutien à la protection des sols d'atteindre les objectifs qu'ils se sont donnés ou ceux de la Décennie de protection des sols. Cet handicap bien réel se manifeste surtout dans le moral des groupes qui sont désormais conscients que la gestion durable des ressources nécessite une direction stratégique et une coordination régionale.

Encadré 2

Vers une stratégie de communication efficace pour la protection des sols

P1 Politique

Que faut-il pour avoir une politique de communication efficace en matière de protection des sols?

- Un ensemble de principes reliant les politiques nationales et locales de développement durable
- Une tribune nationale pour les communautés de protection des sols
- Des politiques régionales pour les services de soutien à la protection des sols
- Un cycle de communication associant les communautés, les services de soutien et les services de conseil engagés dans la protection des sols

P2 Place

Quelles sont les priorités en matière d'information sur la protection des sols, et quelle est la manière la plus efficace d'échanger cette information avec les praticiens?

- Suivi des communautés locales
- Carrefours régionaux d'information
- Mesurer la pérennité locale
- Un échange d'informations sur la protection des sols

P3 Analyse des problèmes

Quelles méthodes d'analyse des problèmes permettent aux participants à la protection des sols d'identifier au mieux les solutions communes?

- Analyse du rapport qualité-prix en fonction des principes de protection des sols
- Planification Intégrée de Zone Locale
- Plans et programmes de *Local Agenda 21*
- Un réseau de formation à la protection des sols
- Un institut de recherche et développement pour la protection des sols

P4 Pratique

Quels aspects de la communication sont essentiels à une bonne pratique de la protection des sols?

- Consultation communauté-agence
- Négocier des alliances stratégiques
- Découvrir les organisations et réformer les agences
- Analyse économique et gestion agricole intégrée
- Gestion de l'information
- Médias et relations publiques
- Implications des réponses

Les principaux obstacles à la communication entre les partenaires de la protection des sols sont érigés par la structure même de la société. Administrateurs, économistes, scientifiques, groupes de conservation, industrie, exploitants agricoles et éleveurs ont tous un rôle fondamental dans la protection des sols. Chacun dispose de son propre arsenal de savoir-faire et de connaissances. Chacun a son propre canal de communication et son propre domaine d'intervention où il emploie une terminologie spécialisée, presque son propre langage. Les activités de protection des sols constituent pratiquement la seule occasion pour les locuteurs de ces langages de parvenir ensemble à une compréhension mutuelle. Pour la plupart des participants à la gestion durable des sols, le mouvement de protection des sols représente le seul terrain d'entente. Le fait que ce mouvement est relativement nouveau et porteur d'un message différent – que les cercles spécialisés trouvent difficile, voire impossible, à admettre – aggrave les difficultés de traduction entre les parties prenantes. Les praticiens de la protection des sols (les gestionnaires fonciers et leurs agences de soutien) doivent donc interpréter et parler toute une série de parlars différents, sans beaucoup d'aide.

Le nombre et la diversité des membres des groupes de protection des sols font que, désormais, c'est autant une organisation qu'un mouvement, avec des modes de communication qui lui sont particuliers.

Pour déterminer dans quelle direction va la protection des sols et identifier les besoins en matière d'amélioration des structures de communication, il a fallu, pour garantir le développement soutenu des approches de protection des sols, définir les cinq principes suivants:

1) Le principe de pérennité locale

S'assurer que toutes les communications sur la gestion des ressources naturelles servent la cause de la protection des sols. Des actions locales en faveur de la pérennité des ressources naturelles de la nation menées en associant intendance des terres; responsabilité et transparence de la communauté, responsabilité et transparence du gouvernement.

2) Le principe d'avantage mutuel

Reconnaître que tous les canaux de communication sur la protection des sols auront besoin de ressources pour interpréter et négocier avec:

- ! les différents intérêts spécialisés
- ! les différentes positions éthiques
- ! les groupes communautaires et les services des agences.

3) Le principe de collaboration informée

Incorporer le message de la protection des sols aux systèmes actuels de communication des communautés, du gouvernement et des spécialistes par:

- ! une formation à la protection des sols
- ! la recherche et le développement
- ! les échanges d'informations.

4) Le principe de respect mutuel et de coopération

Respecter l'intégrité des systèmes de communication de tous ceux qui contribuent à la protection des sols, en particulier:

- ! l'indépendance du réseau communautaire de protection des sols
- ! les comptes rendus officiels des agences gouvernementales
- ! les cadres de travail intellectuels des conseillers spécialisés.

5) Le principe de persévérance dans les buts à long terme

Associer les actions en direction de l'utilisation durable des terres à long terme et la résolution immédiate de problèmes, notamment en s'appuyant sur:

- ! la résolution de problèmes à l'échelle locale et nationale
- ! les ressources sociales, économiques et environnementales
- ! des scénarios et des projections optimistes et pessimistes.

L'intégration de chacun de ces cinq principes et leur exécution nécessitent que toutes les communications sur les sujets relatifs à la protection des sols, y compris les priorités de financement, les systèmes de régulation, les analyses économiques et la conception des programmes d'enseignement et de recherche, respectent les principes de cette politique de protection des sols. Cela, à son tour, exige une stratégie complète de protection des sols.

La coopération est la force motrice du mouvement des citoyens pour la protection des sols. Les difficultés suivantes compromettent gravement le développement de ces canaux de communication interactifs:

- ! le manque d'interaction entre les flux d'informations hiérarchiques et structurées provenant du gouvernement et les échanges d'informations informelles, en réseaux, provenant des communautés;
- ! le manque d'admission des groupes de protection des sols en tant que clients principaux au sein de beaucoup des services de communication essentiels à la protection des sols, par exemple, les services nationaux de vulgarisation, de recherche, d'enseignement et de planification économique;
- ! l'opinion des agences de soutien qui voient dans les membres de la protection des sols des victimes et des assistés au lieu d'acteurs de premier plan prenant leurs propres décisions;
- ! l'habitude de s'accuser les uns les autres des erreurs commises en matière d'aménagement foncier, ce qui bloque les alliances stratégiques indispensables entre les divers partenaires de la protection des sols;
- ! les tensions entre ceux qui sont engagés dans les actions à petite échelle mais directes et ceux qui travaillent à grande échelle, au niveau stratégique;
- ! les conflits d'intérêt entre les communautés et les agences de soutien engagées dans la protection des sols, par exemple, les comités de circonscription et les programmes de financement concurrentiel.

Après consultation des différentes parties prenantes de la protection des sols, un modèle structurel, sous forme de bicyclette, a été proposé pour intégrer les relations nécessaires entre les différents groupes et niveaux. Cela est illustré à la figure 2.

Un système de communication idéal pour la protection des sols relierait les groupes communautaires de protection des sols de différentes régions, chaque groupe construisant son propre réseau à partir des services d'information existants, notamment les promoteurs locaux de la protection des sols. Au centre de ces groupes, il pourrait y avoir un bureau disposant de services de téléphone, télécopie, éditique et courrier électronique, avec les compétences requises pour les utiliser. Ce bureau serait géré par les membres de la communauté responsables de la stratégie régionale de protection des sols. Au niveau régional, les rapports avec les médias et les relations publiques favoriseraient la collecte de fonds et le soutien de la communauté.

Les agences du gouvernement local, national et fédéral et les agences non gouvernementales sont alors responsables de la coordination des services de

protection des sols directement assurés dans la région. D'autres services sont négociés avec les groupes locaux intéressés dans la protection des sols pour faire en sorte que les messages soient consistants avec l'éthique de protection des sols et s'appliquent directement aux gestionnaires fonciers locaux.

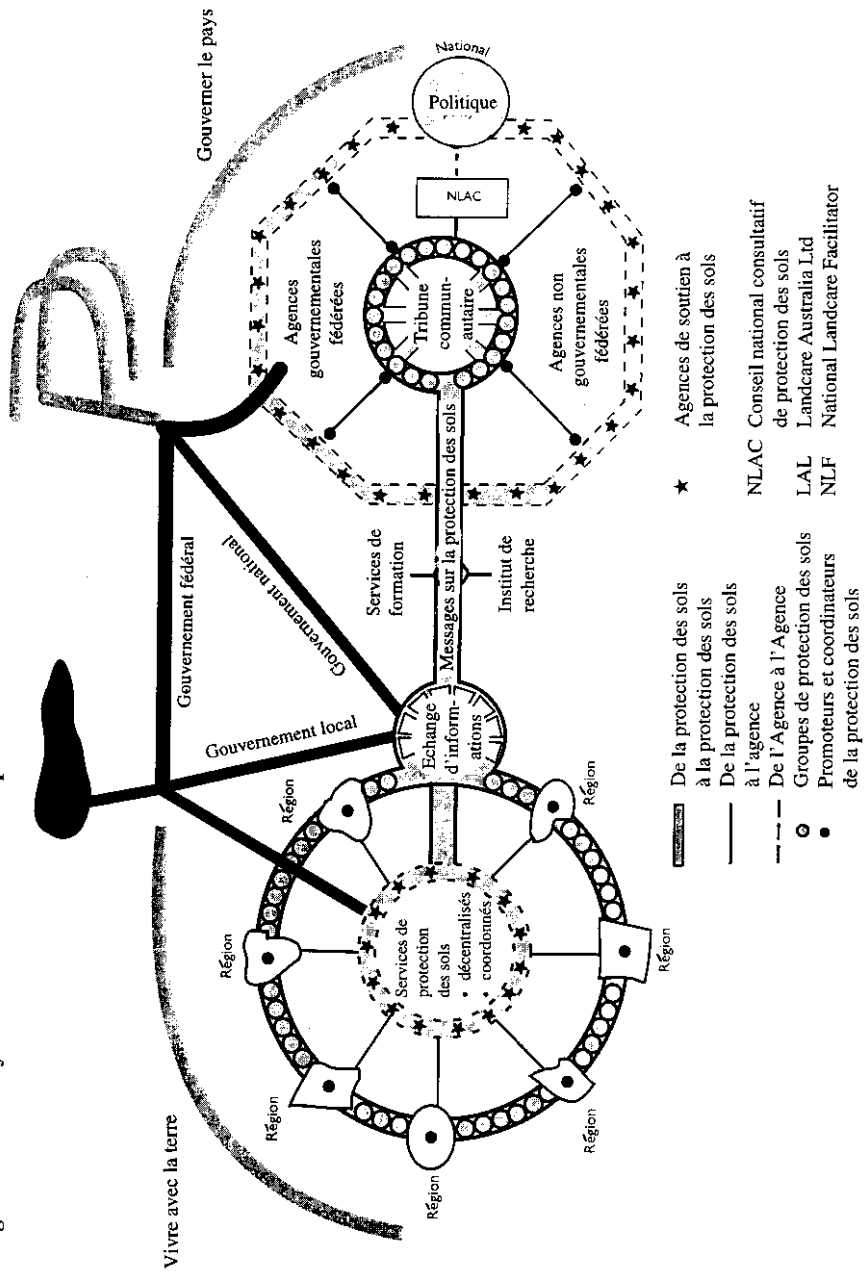
Les groupes communautaires sont coresponsables de la supervision du centre de communication et de la documentation à propos des priorités locales et des réflexions visant à alimenter le débat national sur la protection des sols. Ils sont responsables devant les membres des communautés. Cette tribune collabore avec le Conseil national consultatif de protection des sols pour proposer des mesures fédérales et nationales en matière de protection des sols.

La bicyclette (figure 2) est un schéma des communications de protection des sols montrant comment les deux grands sous-systèmes concernés par la protection des sols doivent communiquer pour donner davantage d'efficacité au mouvement de protection des sols. Les roues de la bicyclette représentent la façon dont les groupes communautaires de protection des sols et les services de soutien à la protection des sols communiquent entre eux. Les roues tournent dans le cadre de travail défini par les directives et la réglementation gouvernementales. Elles fonctionnent selon différents règlements, utilisent différents langages et ont différentes perspectives. L'une communique au sein d'un réseau informel, l'autre par le biais d'un ensemble de canaux organisés.

Bien que les groupes communautaires de protection des sols et les services de soutien à la protection des sols ont des manières de travailler et des perspectives différentes, ils ont également des éléments en commun. L'axe de chaque roue de la machine est constitué des informations et des ressources fournies par l'autre. Les groupes communautaires de protection des sols parlent entre eux et, en tant que groupe, passent leurs messages aux services gouvernementaux par le biais du Conseil national consultatif de protection des sols et des promoteurs de la protection des sols. Les services de soutien coordonnent et distribuent les travaux par ces canaux, aux centres régionaux de l'ensemble du pays. Les points de graissage, les vitesses et les pédales font tourner les roues. Les points de graissage représentent les promoteurs et les coordinateurs de la protection des sols. Ils ont un rôle de consultation, de communication et de négociation. Les vitesses représentent un centre d'échange d'informations sur la protection des sols, basé sur l'actuel
Projet



Figure 2 La bicyclette: communications et protection des sols



national de promotion de la protection des sols, qui transmet les informations entre les deux roues.

L'ensemble a besoin de pédales pour avancer. Ce sont les programmes d'enseignement et de recherche et développement consacrés à la protection des sols. Les recherches ont montré que, pour tout ce qui concerne la protection des sols, les conflits et le manque de connaissances réduisent l'efficacité des participants à la protection des sols.

Les garde-boue sont le point de jonction entre le mouvement de protection des sols et le reste de la société. Le garde-boue arrière protège la communauté engagée dans la protection des sols lorsqu'elle tente de servir de modèle à toutes les activités qui impliquent de vivre en harmonie avec la terre, en milieu rural et urbain. Le garde-boue avant couvre tous les services de soutien quand ils traduisent les messages de protection des sols pour eux-mêmes et pour les autres services gouvernementaux.

Le cadre de la bicyclette représente la politique et la réglementation du gouvernement local, national et fédéral. Le gouvernement local est déjà le principal soutien et organisme régulateur de la protection des sols. Ces cadres de travail sont consolidés par les programmes de développement régional tels que la Planification Intégrée de Zone Locale et Local Agenda 21.

Où va la bicyclette symbolisant la protection des sols? La route qui devrait être le passage d'un siècle et non pas d'une décennie, est la voie en direction d'une conservation responsable des terres. Elle conduit à des ressources naturelles et des systèmes durables. Qui sont les cyclistes? Ce sont les Australiens vivant dans les villes et les campagnes du pays.

Prière d'envoyer tous commentaires au sujet de ce document à l'adresse suivante:

Réseau Foresterie pour le Développement Rural
Overseas Development Institute
Portland House
Stag Place
Londres SW1E 5DP
Royaume-Uni

Les commentaires qui parviendront seront transmis aux auteurs et pourront éventuellement figurer dans des bulletins ultérieurs. Certaines ou toutes les parties de cette publication peuvent être photocopiées, à condition que leur source soit mentionnée. Le Coordonnateur du Réseau remercie d'avance ceux qui voudront bien lui donner des précisions sur toute utilisation éventuelle de ce document à des fins de formation, de recherche ou de conception, exécution ou évaluation de programmes.

Réviseurs du document:	Jane Carter et Mary Hobley
Mise en page:	Joanne Burrell
Traduction:	Claude Karnif
Imprimé par:	Russell Press Ltd, Nottingham sur papier recyclé

Logo du RDFN conçu par Terry Hirst
et utilisé avec l'autorisation de KENGO

Rural Development Forestry Network

Overseas Development Institute

Portland House

Stag Place

Londres SW1E 5DP

Royaume-Uni

Téléphone: +44(0)171-393 1600

Télécopie: +44(0)171-393 1699

Courrier électronique: forestry@odi.org.uk

**Le Réseau Foresterie pour le Développement Rural est financé
par la COMMISSION EUROPEENNE**